Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260420-D2026_18-DE

COMMUNE DE TRÉOUERGAT
FINISTÈRE
Canton de SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Quorum : 6

Date de la convocation : 13/04/2026

Date de publication et d'affichage : 23/04/2026

Le lundi 20 avril 2026, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 avril 2026, s'est réuni en mairie sous la présidence de Reun TREGUER.

Etaient présents :

Yohan BELLEGUIC, Typhaine BOCANDE, Myriam GUENEUGUES, Cécile JEGOU, Kévin LE FLEM, Mikaël LE MENE, Jean-Michel L'HOSTIS, Fabienne MORVAN, Reun TREGUER, Luc VENNEUGUES.

Etaient absents excusés : Isabelle LAMOUR

Secrétaire de séance : Yohan BELLEGUIC

Laetitia GALY, secrétaire général de mairie, assistait à la réunion.

D 2026-18 – VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2026

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts ;

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence en fonction du taux.

	Taux	Base	Produits
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	29.94	248 600	74 431
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	43.89	32 800	14 396
Taxe d'habitation	11.55	15 800	1 825
			90 652

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix « Pour »):

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.94 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.89 % ;
- taxe d'habitation : 11.55 %.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902993-20260420-D2026_18-DE

AUTORISE le maire à :

- signer la délibération ;
- de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'au Trésor public;
- de transmettre l'état 1259 complété accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Reun TREGUER,

MAIRIE de TREOUERGAT (Finistère)

Le secrétaire de séance
Yohan BELLEGUIC